

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE 2023-2024

Comme tous les ans, la MEUSREC vous propose de prendre en charge le coût de votre vaccination contre la grippe.

Cette vaccination peut être réalisée par un médecin, une sage-femme, un infirmier diplômé d'état ou un pharmacien d'officine (sous conditions).

La campagne de vaccination contre la grippe débutera le 17 octobre 2023.

Pour les personnes concernées par le rappel de vaccin anti-COVID 19, il est possible de se faire vacciner le même jour (une injection dans chaque bras).



Pour certaines populations identifiées « à risque », qui sont les personnes de plus de 65 ans, les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladies chroniques, la vaccination est recommandée et prise en charge à 100%.

Pour ces personnes, le vaccin est remis gratuitement à la pharmacie sur présentation du bon de prise en charge délivré par l'assurance maladie

Renseignez-vous auprès de votre médecin



Pour obtenir le remboursement de votre vaccin, vous devez simplement demander à votre pharmacien une facture nominative et nous l'adresser soit :

- Par votre espace adhérent, sur le site internet de la Meusrec
- Via l'application mobile
- Par mail à : contact@mutuelle-meusrec.fr
- Par courrier postal

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTRE LA GRIPPE : VACCINEZ-VOUS DES MAINTENANT

La vaccination permet de se protéger et de préserver son entourage.

Elle réduit le risque de complications graves ou de décès.



3 Bis rue du Stade - BP 24 - BELLEVILLE SUR VIE - 85170 BELLEVIGNY

Site : <https://www.mutuelle-meusrec.fr> Tél : 02.51.41.18.47